

1. J'AI UN PROJET DE TRAVAUX

Déclarations préalables de travaux, de division, permis de construire, de démolir, d'aménager, **toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la Commune avant d'entreprendre les travaux.**

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la Commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

☀ **Un service accessible à tout moment** et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

☀ **Une aide à la saisie**, permettant de réduire les délais liés à l'incomplétude de votre dossier.

☀ **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

☀ **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

☀ **Un suivi de démarches en temps réel** et des échanges avec le service instructeur facilités jusqu'à la décision de l'administration, grâce à une instruction entièrement dématérialisée.



2. JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, différentes ressources sont disponibles en ligne pour vous aider à :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Vous informer sur les pièces nécessaires au dossier



Vous renseigner sur les délais d'instruction

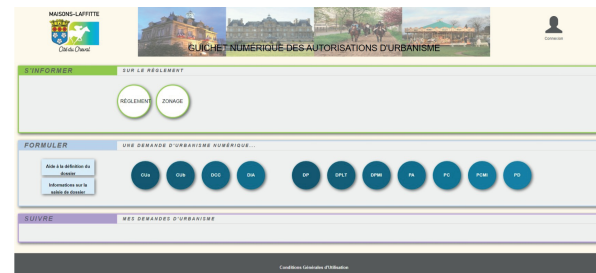
Aidez-vous des ressources disponibles en ligne :

- www.maisonslaffitte.fr (Rubrique Environnement)
- www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
- www.service-public.fr

3. JE DÉPOSE EN LIGNE

Pour déposer votre dossier, il faut se connecter sur le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** à l'adresse :

<https://gnau.maisonslaffitte.fr>

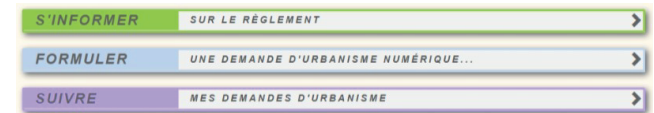


⚠ **L'envoi d'un courriel ou de clés USB par La Poste n'ayant aucune valeur administrative, ce nouveau téléservice est le seul canal pour effectuer un dépôt dématérialisé. Déposer un dossier en version papier reste toutefois possible auprès du service Urbanisme, 32 rue Jean Mermoz.**

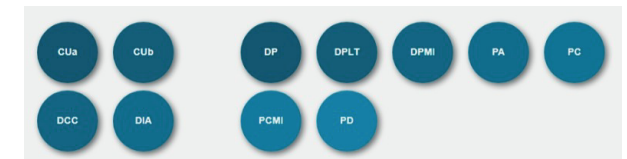
• Je crée d'abord mon compte



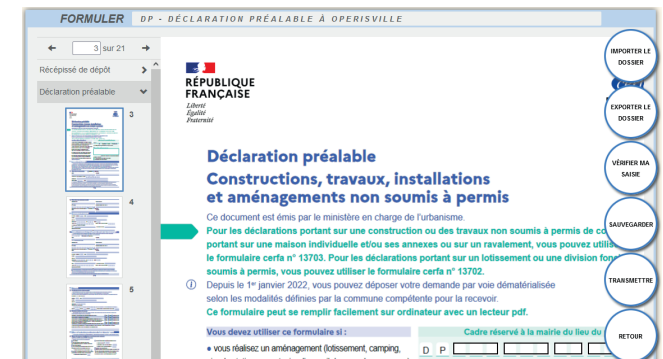
• Je formule ma demande, joins les pièces, saisis les autres demandeurs



Je clique sur le bouton correspondant au type de dossier à déposer



Dans la partie « Formuler », je saisis en me laissant guider tout au long de la constitution du dossier puis je vérifie ma saisie.



SAUVEGARDER

Je peux également enregistrer un brouillon et y revenir plus tard.

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

Dans la partie « Joindre », je joins les pièces au format PDF (attention : 1 pièce = 1 fichier).

TRANSMETTRE MA DEMANDE

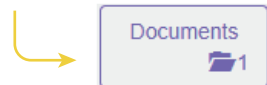
Dans la partie « Transmettre », je transmets ma demande. Ainsi, je peux suivre l'état d'avancement de mon dossier et compléter en cas de notification par le service instructeur.



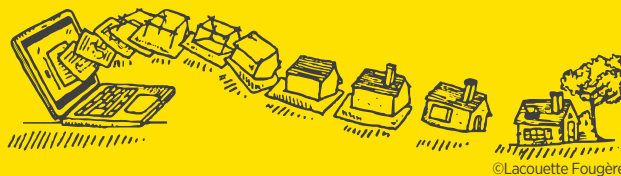
HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Demande de permis de construire PC 09999 23 0001 enregistrée (déposée) le 29/11/2023		
Statut actuel : Votre demande est finalisée		
DEMANDEUR / CODEMANDEUR	INSTRUCTION	29/11/2023
COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE M B	date de dépôt	
TERRAIN		
48 Avenue Longueil		
parcelles : AM 0259		
PROJET		
Travaux		

Saisie certifi initial	le 29/11/2023 à 09:38
Finalisation	le 29/11/2023 à 09:39
Pièce en charge par le service (ACE)	le 29/11/2023 à 09:39
Pièce en charge par le service (ARE)	le 29/11/2023 à 10:41



! À chaque étape de votre projet, le service Urbanisme vous renseigne et vous accompagne



Réception du public sur rendez-vous

du lundi au jeudi de 9h à 11h30
à la Direction de l'Urbanisme
et de l'Aménagement Urbain,
32 rue Jean Mermoz
78600 Maisons-Laffitte

Par téléphone

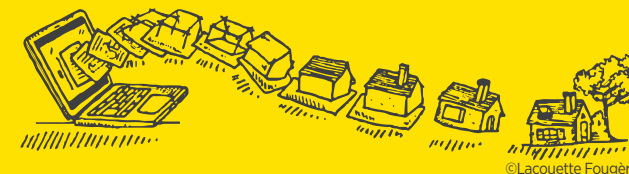
01 34 93 12 60

Par courriel

urbanisme@maisonslaffitte.fr

Le Guichet Numérique des Autorisations
d'Urbanisme (GNAU) accessible sur
<https://gnau.maisonslaffitte.fr>
ou depuis le site www.maisonslaffitte.fr
(Rubrique Environnement)

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



Désormais, il est possible de déposer en ligne toutes vos demandes d'urbanisme. C'est gratuit, plus simple et plus rapide !

■ PARTICULIER ■

